

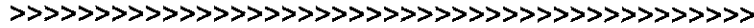
REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Le vingt-deux juin deux mille vingt à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni exceptionnellement à la salle du Moulin en raison des mesures de distanciation liées au virus COVID 19, sur convocation en date du lundi 15 juin 2020, sous la présidence de **M. DUPRÉ Jean-Noël, maire**.

COMMUNE DE CONFOLENS

Étaient présents :

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 26
Excusés-Absents : 01
Délégations : 01

M. BOUTY Philippe, Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean-François, Mme LAMANT Marie-Line, M. BOOB Frédéric, M. PAULET Didier, Mme DUMASDELAGE Chantal, Mme DEVAINE Colette, Mme BARRY Marie-Christine, M. DEMONT Jean-Michel, Mme LAFONT Cindy, M. LEBRET Hubert, Mme FOURNIER Sylvia, M CHOPY Laurent, Mme FAYET Margot, M. TEXIER Christophe, Mme SIMON Sandrine, M.GAULTIER Tom, Mme MANCEAU Emmanuelle, M.GRAVELLE Alain, Mme SOULAT Séverine, M.DEVAINE Justin, M. FELIX Gaël, Mme LANDREVIE Susanne, M.MILLOTTE Amaury ;

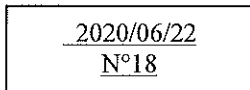
Date de Convocation :
Lundi 15 juin 2020

Excusé(s) / Absent(e)s : Mme BOURDIER Elise

Délégations : Mme BOURDIER Elise à Mme LAFONT Cindy

Date d'affichage :
Lundi 15 juin 2020

Secrétaire de séance : M. MILLOTTE Amaury



18-Urbanisme - Cession de la parcelle n° 4 du lotissement de « La Loge de la Vigne »

Monsieur le Maire informe ses collègues que la première phase de travaux étant achevée au lotissement de La Loge de la Vigne, la commune a procédé à la vente des lots.
Par délibération en date du 08 février 2017, le prix de vente des parcelles a été fixé à 14,00 € H.T. le m².

Par courrier du 27 février 2020, Madame DESAULTY Sylvie, domiciliée à CONFOLENS (16500), 4 Impasse du Petit Bois, a émis le souhait d'acquérir le lot N° 4 du lotissement de « La Loge de la Vigne » d'une superficie de 600 m², cadastré section A N° 400 au prix de 14 € H.T. le m² soit un montant de 8 400,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la vente de la parcelle N° 4 du lotissement de « La Loge de la Vigne » à Madame DESAULTY Sylvie pour un montant de 8 400,00 € H.T. soit un montant de 9 408,00 € T.T.C,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant et toutes les pièces utiles à cette vente.

Pour Extrait Conforme
En Maire, le 23 juin 2020

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

